



**PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
 Service Urbanisme  
 Pôle Risques  
 26, rue Antoine Zola  
 13512 Marseille Cedex 5  
 Date: 09/01/2023

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Climat  
 Provence-Alpes-Côte d'Azur  
 Service Prévention des Risques  
 Unité Centrale Industrielle et Minière  
 14 rue Dalmat  
 CS 70248  
 13521 Marseille cedex 3  
 Source: SIGARE 2022-0104  
 8D999-0104  
 D016-2022  
 ORMA, PACA / GEODRHS, 2018-2020  
 IGNRS, 2020  
 DDM 13, 2023

Approuvé par arrêté préfectoral le 9 mai 2023

**COMMUNE DE LA BOULLADISSE**

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES**  
 MINIER (Lignite) / CARRIERES SOUTERRAINES (pierre à ciment)

**2 - PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE**  
**PLANCHE 1 AU 1/2500°**

Echelle 1/2500  
 Format A0

**Légende des alics**

<b>ALEAS MINIER (Lignite)</b>	<b>Alics Glissement (dépôts de surface)</b>
<b>Alics Affaissement en zone Rouge et Violet</b>	g: faible
o: a, à: faible intensité très limitée, b: faible, moyen (coupe)	<b>Alics Effondrement</b>
<b>Puits traités par bouchon autoportant</b>	f: faible
p: périmètres de protection	m: moyen
<b>Alics Effondrement localisé lié aux travaux souterrains</b>	<b>ALEA LIE AUX CARRIERES SOUTERRAINES (pierre à ciment)</b>
e: faible	<b>Alics Effondrement</b>
m: moyen	f: faible
<b>Alics Tassement (dépôts de surface)</b>	c: fort
t: faible	<b>ENJEUX</b>
	obts
	terains de sport

**Remarques sur les légendes**

La présence d'alic effondrement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour se traduisant systématiquement par une zone Vi (Violet), les symboles relatifs à cet alic (o, moyen) n'apparaissent donc pas sur la légende des alics ci-contre.

Les zones d'alic affaissement à caractère souple sont représentées par des cercles de couleur noire, conformément à la légende des alics, uniquement pour les zones Rouge et Violet.

D'une manière générale, pour connaître le niveau d'alic affaissement (o: faible intensité très limitée, a: faible ou à: moyen), il faut se reporter à la carte 4-1 à des alics miniers.

**Légende du zonage**

Les alics a, b, c, d, e, f et c (voir légende des alics ci-dessus pour connaître la correspondance entre cette nomenclature et les alics) engendrent des zones inconstructibles suivant la méthodologie exposée dans le tableau ci-dessous.

Alics miniers/carières souterraines	Enjeux	
	Zone urbanisée	Zone non urbanisée
Effondrement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour qui ont fait le niveau d'alic (a, b, c, d, e, f) et c	V <sub>i</sub>	V <sub>i</sub>
Effondrement localisé lié aux travaux souterrains Moyens E et alics Effondrement Moyen F	R	R
Effondrement (carières de pierre à ciment) Fort C	R	R

Les alics g, h, a, b, c, d, e, f et c (voir légende des alics ci-dessus pour connaître la correspondance entre cette nomenclature et les alics) engendrent des zones B1u, B2u, M1u, M2u Vert suivant la méthodologie exposée dans le tableau ci-dessous.

Alics miniers/carières souterraines	Enjeux	
	Zone urbanisée	Zone non urbanisée
Affaissement (coupe) Faible intensité très limitée o en présence d'alic(s) e, f, g, f et c	V <sub>i</sub>	V <sub>i</sub>
Sans alics affaissement mais en présence d'alic(s) e, f, g, f et c	B1	M1
Affaissement (coupe) Faible intensité très limitée o en présence d'alic(s) e, f, g, f et c	B2	M2



0 50 100 150 200 250 m  
 Echelle 1/2500  
 Format A0